



Saint-Gingolph, le mercredi 11 mars 2015

*SAS CHB Carrière
Monsieur Bernard CHAVAZ
5 Route Nationale*

74500 SAINT GINGOLPH

Objet : déplacement du périmètre d'exploitation de la carrière de Saint-Gingolph,
déclaration de projet

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaiterais appuyer le dossier de demande de déplacement du périmètre de la carrière de Saint-Gingolph, au regard des enjeux économiques, patrimoniaux et environnementaux de développement de notre village, auxquels la municipalité de Saint-Gingolph s'attèle depuis plusieurs mois.

Au plan économique tout d'abord, la carrière représente le premier employeur de la commune. Forte de son dynamisme commercial et touristique, notre municipalité entend également voir pérenniser son secteur secondaire et ses emplois. La carrière représente un intérêt économique local direct. Dans un contexte où l'essentiel de la main d'œuvre de l'est du Pays d'Evian est frontalière, il est crucial pour nous de conserver un ratio habitat-emploi le moins déséquilibré possible. Par ailleurs, au plan régional cette fois, il est à noter que la carrière de Saint-Gingolph dispose de ressources de forte qualité qui sauront bénéficier à l'ensemble de notre Département et répondre à une demande déjà bien présente.

Au plan patrimonial, le village bi-national de Saint-Gingolph s'est développé autour de deux grandes ressources dans son histoire : les pierres et le bois. De Meillerie à Saint-Gingolph l'extraction de pierres a toujours représenté une richesse forte et un rayonnement à l'échelle lémanique et il nous semble primordial de conserver cette activité, au titre de notre passé comme de notre futur.

Enfin, au plan environnemental, dans le cadre de la préparation de ce projet, la Commune a défini un niveau d'attente élevé en terme d'insertion paysagère de l'activité. Plusieurs garanties nous ont été données pour le reboisement progressif et sont d'ores et déjà mises en pratique grâce à un programme de plantation ambitieux en cours de réalisation. Par ailleurs, le concept d'exploitation et son impact paysager progressif ont clairement été anticipés et permettent

1/2

de minimiser l'impact. Enfin, la réutilisation d'un ancien quai de chargement permettra d'orienter au mieux le transport vers la voie lacustre, sans modifier la structure existante de la berge, ce qui constitue un double bénéfice au regard de la préservation du littoral et du transport durable des matériaux. A ce titre le projet de carrière dans sa dimension écologique et paysagère nous semble exemplaires.

D'ores et déjà inscrit au SCOT du Chablais et prioritaire pour le développement économique, patrimonial et environnemental de notre village, c'est avec conviction et sans nuance aucune que la Commune de Saint-Gingolph souhaite appuyer la déclaration de projet de la société CHB Carrières en vue du déplacement du périmètre d'exploitation.

Vous remerciant pour votre attention et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Géraldine PFLIEGER

Maire de SAINT-GINGOLPH

